



# Régnié-Durette



BULLETIN COMMUNAL - 1<sup>er</sup> semestre 2014



- p 03 > Mot du Maire
- p 03 > Commission communication : nouveau bulletin
- p 04 à 24 > Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal
- p 25 à 26 > Informations municipales
- p 27 > Cyber Espace et coin lecture
- p 28 > Fleurissement
- p 28 > Duré'Gym
- p 29 > Club Lou Gras'mottes
- p 29 > Être délégués de parents d'élèves
- p 30 > Sou des Ecoles
- p 31 > Prochaines manifestations
- p 31 > Etat Civil du semestre

Bonnes vacances

Mairie de Régnié-Durette - 250, rue du Bourg  
69430 Régnié-Durette  
Tél : 04.74.04.31.43 - Fax : 04.74.04.30.86  
Mail : [contact@regnie-durette.com](mailto:contact@regnie-durette.com) - Site : [www.regniedurette.com](http://www.regniedurette.com)



L'arrivée de l'été annonce aussi celle des vacances bien méritées pour profiter en famille ou entre amis de bons moments conviviaux.

Le conseil municipal a réglé le problème des nouveaux rythmes scolaires imposés par le gouvernement et je pense que notre choix satisfait une grande majorité des parents et des enseignants puisqu'il a été voté à l'unanimité au conseil d'école.

Les travaux de voirie prévus sont, à l'heure où j'écris, en cours de réalisation et je tiens à remercier la commission et son président Patrick Favre pour son excellent travail dans les choix et l'étude des coûts.

La commission urbanisme présidée par Alain Bellessort est au travail pour reprendre le PLU à partir du PADD. C'est un énorme dossier à traiter dans un souci de respect du paysage, du voisinage tout en offrant des perspectives démographiques raisonnables mais vitales pour notre village.

Notre objectif est de boucler le PLU le trente juin 2015.

Bien sûr les autres commissions travaillent aussi sans relâche chacune dans leur domaine et les réunions s'enchaînent tous les jours.

Je tiens à remercier particulièrement Christiane Rampon, responsable de la commission communication, pour son implication afin que les Durégnatons retrouvent leur bulletin communal très apprécié.

Je souhaite de bonnes vacances pour ceux qui ont la chance de partir et de bonnes soirées estivales dans notre belle région pour les autres.

Alain Laforest

-----

**La commission Communication** est heureuse de vous présenter le "nouveau bulletin".

Notre attachement a été de renouer avec une tradition qui avait été abandonnée ces dernières années. Ce bulletin sera semestriel et viendra compléter "le Trait d'Union" que vous avez déjà reçu. Comme vous pourrez le constater, il s'articule à partir des rubriques traditionnelles de son prédécesseur, à savoir le mot du Maire ci-dessus, les comptes rendus du Conseil municipal, les informations municipales, l'éphéméride, la vie des associations et le calendrier des manifestations.

Ce bulletin se veut un lien fort au service des Durégnatons. Il s'enrichira au fil du temps de la diversité de notre village, et sera le témoin de la richesse des activités des associations, et de l'identité de Régnié-Durette. Nous espérons qu'il répondra parfaitement à vos attentes.

Les personnes soucieuses de la préservation de l'environnement peuvent choisir de ne plus recevoir le "Bulletin communal" et le "Trait d'union" sur papier dans leur boîte aux lettres, et de le consulter directement sur le site internet de la commune.

Dans ce cas, nous leur demandons de remplir le coupon ci-dessous et de l'adresser en Mairie.

Bonne lecture à tous

La Commission Communication

---

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

ne souhaitent plus recevoir le "Bulletin communal" et le "Trait d'Union" dans leur boîte aux lettres mais les consulteront sur le site internet de la commune ([www.regniedurette.com](http://www.regniedurette.com))

Signature :

## Réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014

**Présents : Françoise Coquillion - Alain Laforest – Jany Cancela – Alain Labruyère – Chantal Tardy – Philippe Nicaud – Alain de Romefort – Patricia Gerin – Alain Bellessort – Catherine Cinquin – Noële Brochot – Christiane Rampon – Patrick Favre – Marie-Hélène Labruyère – Cyril Velay – Viviane Alarcon.**

**Secrétaire de séance : Patricia Gerin**

**La séance est ouverte sous la présidence de Mme Françoise Coquillion.**

### **Election du Maire :**

1<sup>o</sup> tour de scrutin : ont obtenu :

M. Jany Cancela : 3 voix - M. Alain Laforest : 12 voix

M. Alain Laforest a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Alain Laforest, Maire, le conseil est invité à procéder à l'élection des adjoints :

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Vote : « Pour » 13 voix et 2 abstentions

### **Election des adjoints :**

Ont été proclamés adjoints :

1<sup>er</sup> Adjoint : M. Alain Bellessort : par 12 voix et 3 abstentions

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Christiane Rampon : par 12 voix et 3 abstentions

3<sup>ème</sup> Adjoint : M. Philippe Nicaud : par 12 voix et 3 abstentions

## Réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2014

**Présents : Alain Laforest – Alain Bellessort – Christiane Rampon – Philippe Nicaud – Marie Hélène Labruyère – Patrick Favre – Alain de Romefort – Viviane Alarcon – Patricia Gerin -Cyril Velay – Chantal Tardy – Jany Cancela – Alain Labruyère.**

**Excusée ayant donné procuration : Catherine Cinquin**

**Arrivée en cours de séance en raison d'un empêchement : Noële Brochot.**

Alain de Romefort et Christiane Rampon sont désignés secrétaires de séance.

- Après avoir ouvert la séance, M. le maire exprime sa volonté de voir le conseil municipal devenir rapidement opérationnel. Un effort a été fait pour informer les conseillers en leur envoyant par mail les informations nécessaires pour cette réunion. Compte tenu des délais, ce n'est pas encore parfait mais on est dans la bonne direction.

Ensuite, le maire donne lecture de la lettre de félicitations envoyée par le député, Bernard Perrut.

M. le maire informe le conseil, qu'afin de se consacrer à sa charge de maire, il a envoyé au président de la communauté de communes Saône Beaujolais sa démission. M. Alain de Romefort le remplacera au conseil communautaire.

M. Jany Cancela s'étonne que les textes d'information qu'il a pu consulter en venant en mairie la veille ne soient pas exactement les mêmes que ceux qui lui ont été transmis par mail. Le maire lui répond qu'il effectue cet exercice pour la première fois. A l'avenir, il s'efforcera de transmettre le maximum d'informations possible 3 jours avant le conseil.

### **I) Délégations données au maire par le conseil municipal : rapporteur monsieur le maire.**

M. le maire explique que durant la mandature précédente les délégations accordées au maire par le conseil municipal étaient très importantes. Par exemple pour les emprunts, le maire disposait d'une délégation correspondant au maximum prévu par la Loi.

Sur tous ces sujets, et quelques autres, M. le maire propose qu'il ne lui soit accordé que des délégations réduites qui ne fassent pas obstacle au travail collégial et transparent qu'il souhaite instaurer.



Il rappelle que le maire a l'obligation, tous les 3 mois, de rendre compte des délégations qui lui ont été accordées. Ces délégations, par ailleurs, peuvent lui être retirées par le conseil à tout moment.

M. le maire procède ensuite à la lecture des différents paragraphes de l'article L.2122-22 du CGCT et invite le conseil à voter les délégations.

Après lecture, et vote, des 24 délégations prévues par le CGCT les délégations suivantes ont été accordées au maire :

*"De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires"*

**Il est retenu 15 000 €.**

**Votes : 11 pour, 3 abstentions**

*"De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières"*

**Votes : 14 pour**

*"D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges"*

**Votes : 14 pour**

*"D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal"*

**Cette délégation, couvrant l'ensemble du champ juridique civil et public, est maintenue pour une durée de 3 mois. Après quoi elle ne devrait porter que dans les cas où il y a une urgence empêchant de réunir à temps le conseil par rapport aux délais des procédures.**

**Votes : 14 pour**

*"De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal"*

**Dans la limite actuelle de 100 000 €**

**Votes : 14 pour**

*"D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme"*

**Votes: 13 pour, 1 abstention.**

## **II) Délégations des maires-adjoints et des conseillers délégués : rapporteur M. le maire. Rapport remis en séance.**

M. le maire rappelle qu'il lui revient de définir le contenu des délégations consenties aux maires-adjoints et aux conseillers délégués. Ces délégations font l'objet d'un arrêté municipal. Il n'y a pas vote du conseil.

"Notre organisation, explique-t-il, va cependant largement reposer sur ces délégations. Il convient, là aussi, que tous en aient une bonne connaissance et que nous soyons transparents. Par rapport au passé, il y aura désormais réellement délégation de gestion. Un élu délégué doit pouvoir décider et ne pas être cantonné dans un rôle de conseil et d'analyse. Tout ne doit pas remonter vers le maire. Une telle organisation suppose un effort continu d'amélioration de la définition des objectifs, de leur suivi et de leur restitution aux conseillers municipaux et à la population.

M. le Maire précise qu'en cas d'empêchement réel du maire du fait de son absence, celui-ci est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions (c'est-à-dire tant comme exécutif de la commune que comme agent de l'Etat), par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou à défaut pris dans l'ordre du tableau (article L. 2122-17 du CGCT). Voici les délégations accordées par M. le maire aux maires-adjoints et aux conseillers délégués :

***Urbanisme et Bâtiments : M. Alain Bellessort, 1<sup>o</sup> adjoint***

L'adjoint instruit les permis de construire avec la commission. Le conseil municipal est informé. L'adjoint aura à piloter la finalisation de la préparation du PLU. Il disposera de la signature pour le paiement des travaux courants concernant les bâtiments.

***Communication, accueil, administration : Mme Christiane Rampon, 2<sup>o</sup> adjoint***

L'adjointe organise, pilote le travail du secrétariat administratif. Elle a délégation pour le paiement des dépenses de fonctionnement et d'entretien courant. Elle assiste le maire pour l'ensemble des questions relevant de la gestion des personnels.

***Finances : M. Philippe Nicaud, 3<sup>o</sup> adjoint***

L'adjoint aux finances prépare le budget, il en suit et en contrôle l'exécution avec la commission Finances et les élus délégués concernés. Il coordonne la préparation des emprunts et en assure le suivi. Il participe à la préparation des marchés. Il anime la réflexion concernant les relations de la commune avec les acteurs de l'économie locale.

***Voirie : M. Patrick Favre, conseiller délégué***

Il assure le suivi de l'état de la voirie et des questions afférentes à celle-ci. Il assure la liaison technique avec les partenaires de la commune en matière de voirie et de réseaux. Il dispose d'une délégation pour le paiement des travaux courants.

***Solidarité Inter-génération : Mme Marie-Hélène Labruyère, conseillère déléguée***

Les transformations démographiques de la commune font de l'intergénérationnel un enjeu pour l'avenir. La conseillère déléguée a carte blanche pour formuler des propositions au conseil.

***Animation, salles, associations: Mme Noële Brochot, conseillère déléguée***

Elle a délégation pour la gestion des mises à disposition des salles et pour l'établissement de leur planning. Elle a la charge des relations avec les associations et elle a pour mission d'être à l'écoute de leurs demandes et de leurs projets.

***Coordination : M. Alain de Romefort, conseiller délégué***

Ce conseiller a une mission, auprès du maire et au sein de son équipe exécutive, d'appui portant sur la coordination de l'organisation du travail municipal, notamment en ce qui concerne son suivi et sa transparence. Il participe aux réunions de l'exécutif municipal et suit les travaux des commissions. Il a accès à l'ensemble des informations concernant la gestion communale, sauf celles touchant à la gestion du personnel (elles relèvent du maire et de la 2<sup>o</sup> Adjointe) ou touchant à des situations individuelles traitées par le CCAS.

Jany Cancela demande des précisions sur les montants financiers sur lesquels vont porter les délégations. Il rappelle que M. Laforest, durant la campagne, avait affirmé qu'il ne serait pas dépensé un euro sans l'aval du conseil. Il lui est répondu que ces montants, encadrés par le budget voté par le conseil, ne porteront que sur des dépenses courantes et qu'ils seront déterminés à partir des réalités propres à chaque secteur. Pour le moment on en est au stade des principes. L'objectif est bien de ne pas tout faire remonter vers le maire.

Ces montants seront fixés lors de la prochaine séance du Conseil.

*Arrivée de Mme Noële Brochot.*

**III) Indemnités du maire, des maires adjoints et des conseillers délégués : rapporteur M. l'adjoint aux finances.**

M. Philippe Nicaud, adjoint aux Finances, explique que durant la campagne électorale les candidats de la liste "au service de l'intérêt collectif" ont insisté sur leur souci de ne pas opter pour un niveau élevé d'indemnités de fonction afin de rester dans une enveloppe modérée.

Il présente les propositions suivantes, étant entendu que le vote ne porte que sur les indices :



**Maire** : 17% de l'indice 1015, soit 646,25 € brut

Vote: 13 pour, 1 abstention

**Maires-adjoints** : 8,25% de l'indice 1015, soit 313, 62 € brut

Vote : 13 pour, 1 abstention

**Conseillers délégués** : 2 variantes sont proposées pour lesquelles il est demandé un vote à bulletin secret  
-7,25% de l'indice 1015, soit 275,6 € brut ou - 8% de l'indice 1015 soit 304,11€ brut.

Après 2 tours de scrutin le résultat des votes est : indice 8% = 8 pour, indice à 7,25% = 3 pour et 4 abstentions. La proposition à 8% est acceptée.

M. Jany Cancela conteste le montant de l'enveloppe indemnitaire. Il soutient qu'elle entrainera une augmentation de 6486 € l'an compte tenu des cotisations retraites et patronales.

M. le maire rappelle que cet écart n'est pas excessif lorsqu'on sait que dans l'ancienne mandature seules 5 personnes étaient indemnisées pour le travail fourni alors qu'elles sont 8 dans la nouvelle municipalité.

M. Alain de Romefort, sans vouloir préjuger de ce qu'aurait fait M. Cancela s'il avait été maire, rappelle que la précédente municipalité, à laquelle il appartenait, avait tenté de faire passer une augmentation énorme des indemnités des élus sans commune mesure avec la proposition actuelle.

M. Philippe Nicaud, lors des questions diverses, reviendra sur le sujet en soulignant à nouveau, que 8 personnes, ayant mandat et travaillant, c'est effectivement sans commune mesure avec les 4 personnes indemnisées de la municipalité précédente. Il souligne que les élus indemnisés diminueront ou réduiront leurs indemnités municipales en proportion des indemnités qui pourraient leur être attribuées au cas où ils seraient élus dans des exécutifs municipaux.

#### **IV) Intitulé et mission des commissions : rapporteur M. le maire.**

M. le maire demande au conseil la mise au vote des commissions à instituer et d'en désigner les responsables après que ceux-ci aient déclaré leur candidature. Le vote a lieu commission par commission.

Il est adopté, à cette occasion, une disposition stipulant que les commissions peuvent s'ouvrir à des tiers qui en seront "**membres invités**". La proposition d'accueillir des membres invités sera présentée par le responsable de la commission après accord de sa commission pour approbation par le conseil municipal.

Il n'est pas proposé par M. le maire de numerus clausus par commission ni de recours à la proportionnelle : tous les membres du conseil peuvent choisir librement de participer aux commissions de leur choix.

Il est rappelé que le maire est président de droit de toutes les commissions et que le conseiller délégué chargé de la coordination participe à leurs travaux.

#### **Urbanisme**

La commission comporte, outre l'urbanisme stricto sensu, l'environnement, le patrimoine et le paysage. Elle se calera sur le PLU qui sera le socle de sa feuille de route.

**M. Alain Bellessort** est élu responsable, 12 pour, 3 abstentions

Conseillers membres: Patrick Favre, Catherine Cinquin, Jany Cancela, Marie-Hélène Labruyère, Noële Brochot

#### **Finances**

**M. Philippe Nicaud** est élu responsable par 12 pour, 3 abstentions

Conseillers membres : Christiane Rampon, Patrick Favre, Alain Bellessort, Marie-Hélène Labruyère, Noële Brochot

#### **Economie locale**

Cette nouvelle commission regroupera artisanat, commerce, viticulture, tourisme et emploi. Elle suivra la politique d'animation de la communauté de communes Saône-Beaujolais.



**M. Philippe Nicaud** est élu responsable par 12 pour, 3 abstentions  
Conseillers municipaux : Cyril Velay, Catherine Cinquin, Marie-Hélène Labruyère, Chantal Tardy, Jany Cancela

**Voirie et réseaux**

**M. Patrick Favre** est élu à l'unanimité  
Conseillers municipaux : Philippe Nicaud, Cyril Velay, Viviane Alarcon, Alain Bellessort

**Bâtiment et équipements collectifs**

**M. Alain Bellessort** est élu responsable à l'unanimité  
Conseillers municipaux : Alain Labruyère, Patrick Favre, Noële Brochot

**Sports, gestion des salles et vie associative**

**Mme Noële Brochot** est élue responsable par 14 pour, 1 abstention  
Conseillers municipaux : Patricia Gerin, Cyril Velay

**École**

**M. Cyril Velay et Mme Patricia Gerin** sont élus responsables à l'unanimité  
Conseillers municipaux : Christiane Rampon, Philippe Nicaud

**Communication, documentation et accueil.**

Livret d'accueil, cyberspace, bulletin, site internet et relations avec les médias. Organisation des manifestations municipales et accueil des nouveaux habitants.

**Mme Christiane Rampon** est élue responsable à l'unanimité  
Conseillers membres: Cyril Velay, Viviane Alarcon, Chantal Tardy, Noële Brochot

**Personnel communal.**

Suivi administratif de tous les services, préparation des décisions de recrutement.

**Mme Christiane Rampon** est élue responsable à l'unanimité  
Conseillers municipaux : Viviane Alarcon, Philippe Nicaud, Patrick Favre, Noële Brochot

**Solidarité inter générations**

**Mme Marie-Hélène Labruyère** est élue responsable à l'unanimité  
Conseillers municipaux : Cyril Velay, Chantal Tardy, Alain Bellessort, Viviane Alarcon

**Fleurissement et décoration**

**Mme Noële Brochot** est élue responsable à l'unanimité  
Conseillers membres : Chantal Tardy, Christiane Rampon, Patrick Favre, Philippe Nicaud

**V) Élection des représentants de la commune dans 3 syndicats intercommunaux: au SIAMVA (assainissement collectif) ; SIEVA, (eau) ; SYDER, (électrification).**

M. le maire explique que des habitants qui ne sont pas conseillers municipaux peuvent être désignés par le conseil pour représenter la commune. Il annonce qu'il présentera la candidature de M. Jean-Philippe Nuguet comme suppléant pour le SIAMVA et le SIEVA et comme titulaire pour le SYDER.

**SIAMVA** : 3 délégués, 3 suppléants :

**Mrs Alain Lafort, Patrick Favre et Alain de Romefort** sont élus délégués à l'unanimité  
Mrs Cyril Velay et Alain Bellessort sont élus suppléants à l'unanimité  
M. Jean-Philippe Nuguet est élu suppléant avec 12 pour et 3 abstentions

**SIEVA** : 2 délégués, 1 suppléant :

**Mrs Patrick Favre et Alain de Romefort** sont élus délégués par 12 pour, 3 abstentions  
M. Jean-Philippe Nuguet est élu suppléant par 12 pour, 1 abstention et 2 contre

**SYDER** : 1 délégué, 1 suppléant :

**M. Jean-Philippe Nuguet** est élu délégué par 12 pour, 2 abstentions et 1 contre  
Alain de Romefort est élu suppléant par 12 pour et 3 abstentions

**VI) Disposition réglementaire concernant l'information municipale et la transparence : rapporteur M. le maire. Rapport transmis par mail.**

M. le maire expose que "la transparence ayant été au cœur de la campagne des élections municipales, les deux listes s'en réclamant, il est important de l'instaurer dès maintenant" Il propose la mise en délibération d'une disposition réglementaire conçue pour marquer la différence entre le compte-rendu se limitant au contenu des décisions prises, qui relève du maire, et le procès-verbal qui relate de façon fidèle mais concise les points de vue des élus et qui relève du seul conseil municipal.

Par la suite, un règlement intérieur sera à élaborer. La présente disposition, "**assurer la transparence des travaux du conseil municipal**" y sera alors intégrée.

Texte de la disposition réglementaire:

**"Article 1) les ordres du jour du conseil municipal.**

*Les ordres du jour du conseil municipal précisent la catégorie, (ex urbanisme) l'objet (ex diagnostic) et le sens des sujets mis en délibération (ex présentation ou vote) en indiquant le caractère de la décision à prendre selon qu'elle est administrative, financière ou autre.*

*Selon l'importance des sujets traités il peut en être donné un court résumé écrit en italique sous l'indication du point en question de l'ordre du jour ou être adjoint un rapport écrit.*

*Le nom de l'adjoint ou du conseiller rapportant sur un sujet donné est toujours indiqué sur l'ordre du jour.*

*Les ordres du jour sont affichés sur les panneaux officiels et publiés sur le site internet de la mairie.*

**Article 2) le cas particulier des dossiers liés à des délibérations prises par le conseil municipal.**

*Les dossiers relatifs aux sujets énoncés dans l'ordre du jour sont consultables en mairie par les conseillers aussitôt après réception de la convocation officielle et éventuellement par mail si le dossier est prêt. Ils comportent le projet du contenu technique de la délibération qui fera l'objet d'un vote.*

*Ces dossiers, ainsi que le projet de délibération, sont disponibles en cours de séance. A la demande d'au moins 1/3 des membres du conseil une suspension de séance est accordée d'au plus 30 minutes afin de permettre la consultation du dossier objet de la délibération. La durée de la suspension de séance est fixée par le maire.*

*Les délibérations prises par le conseil sont publiées sur le site internet de la mairie. Toute personne peut les consulter et en obtenir copie en mairie.*

**Article 3) Le procès-verbal des séances du conseil municipal**

*Les conseils municipaux, hormis en cas de huis-clos, sont enregistrés.*

*Il est établi un procès-verbal de chaque séance du conseil municipal. Le procès-verbal a pour objet de rendre compte d'une façon fidèle et concise du contenu des débats et des délibérations adoptées par les conseillers municipaux.*

*Toute demande d'un conseiller municipal réclamant que son nom soit mentionné à l'occasion d'une intervention est acceptée.*

*Le procès-verbal est établi sous la responsabilité d'un ou plusieurs secrétaires de séance désignés par le conseil municipal.*

*En principe, les conseillers municipaux assurent le secrétariat tour à tour. Toute demande de la minorité souhaitant que l'un de ses membres soit co-secrétaire de séance est acceptée.*

*Le secrétariat de mairie assiste le ou les secrétaires de séance dans la rédaction du procès-verbal.*

*Le maire n'intervient pas dans la rédaction du procès verbal pas plus qu'il ne le valide avant diffusion aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé par le seul conseil municipal.*

*Tout conseiller municipal estimant que ses propos ont été omis ou déformés a le droit de faire joindre une rectification signée de lui au procès-verbal suivant. En cas de désaccord, l'enregistrement fait foi.*

*Le procès-verbal est public. Il est affiché, avec les rectifications éventuelles, sur les panneaux légaux prévus à cet effet et il est publié sur le site internet de la mairie. Toute personne peut le consulter et en obtenir copie et le diffuser.*

**Article 4) le compte-rendu des séances du conseil municipal**

*Un compte-rendu des séances du conseil municipal est établi par le maire. Il est extrait du procès-verbal.*

*Ce compte rendu se limite à la description du contenu technique des décisions prises sans commentaires se référant aux débats ni jugements de valeur ou expression d'une opinion.*

*Le compte-rendu donne les noms du président de séance, des conseillers présents et des absents ayant donné procuration, les indications faisant apparaître la tenue, ou non, d'un débat contradictoire et le contenu technique de la décision prise avec le détail du vote.*

*Le compte-rendu est publié sous huitaine et sous la responsabilité du seul maire sur les panneaux légaux prévus à cet effet. Il est publié sur le site internet de la mairie et diffusé par les mêmes moyens que le procès verbal.*



*Il n'est pas apporté de corrections au compte- rendu établi par le maire mais des observations peuvent être formulées à son sujet. Elles seront portées sur le procès-verbal.*

Jany Cancela objecte que l'on devrait voter sur l'intégralité du règlement intérieur qui a été annoncé pour plus tard. Il lui est répondu que cette annonce n'est qu'une information sur quelque chose à venir et que l'on ne vote pas sur une information mais sur des sujets inscrits à l'ordre du jour.

La disposition est adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions.

**VI) Désistement de la commune dans des procédures contentieuses : rapporteur M. le maire.  
Exposé oral.**

M. le maire apporte une information relevant de la délégation qui lui a été donnée au titre des procédures juridiques en cours.

***Recours de M. Philippe Nicaud au sujet des commissions municipales***

M. le maire rappelle qu'après son élection en février 2013 comme conseiller municipal (2° second tour de l'élection complémentaire), M. Philippe Nicaud s'était vu refuser de pouvoir entrer dans les commissions municipales, sauf une seule d'entre elles. Il avait alors déposé un recours pour excès de pouvoir. L'instruction de cette requête sera close le 9 avril prochain.

Il serait absurde, explique M. le maire, de continuer une procédure qui n'a désormais plus de sens car on ne peut pas remonter le temps, quel que soit le jugement susceptible d'être rendu.

Dans le cas précis du recours Nicaud, M. le maire annonce que la commune va se désister de cette procédure, M. Nicaud de son côté ayant fait savoir qu'il retirait son recours.

M. Jany Cancela s'interroge sur le fait que M. Philippe Nicaud retirera bien son recours. Celui-ci en assure solennellement l'assemblée.

***Recours contre un arrêté dérogatoire du sous-préfet accordant à la commune le droit d'utiliser une licence IV dans un bâtiment municipal.***

M. le maire rappelle qu'un recours a été déposé, il y aura bientôt 2 ans, contre la décision du sous-préfet de Villefranche-sur-Saône d'accorder à la commune le droit d'utiliser une licence IV dans un bâtiment municipal. (Maison Chervet). L'instruction n'est pas encore close.

Lors d'un conseil récent l'exécutif précédent avait dit qu'il s'agissait d'un recours déposé contre la seule sous-préfecture et que la commune n'était concernée qu'indirectement. Il s'avère pourtant qu'il a été confié à un avocat rémunéré par la commune de déposer un mémoire venant appuyer la défense de la Préfecture. M. le maire estime qu'il aurait, sans doute, été préférable que les arguments de l'exécutif municipal de l'époque soient transmis aux services juridiques de la Préfecture sous la forme d'un témoignage plutôt que de les faire exposer de façon redondante par un avocat, ce qui aurait permis d'économiser le coût des honoraires.

Parmi les arguments développés par le recours visant l'arrêté de la sous-préfecture, il est évoqué un article précis, et apparemment très contraignant, du code de la Santé Publique. M. le maire déclare ne pas vouloir prendre le risque de soutenir une lecture de la loi qui pourrait s'avérer inexacte.

Il estime que la nouvelle municipalité hérite d'une situation avec laquelle il faudra qu'elle compte, quel que soit le jugement que rendra la justice administrative, et que d'ici là, elle doit être prudente.

C'est pourquoi il préfère laisser trancher la justice sur le point de savoir si l'article du Code de la Santé Publique s'applique ou non à la dérogation en question et donc que soit retiré le mémoire déposé en septembre 2013 par l'exécutif précédent. "Notre souci premier, déclare-t-il, étant d'être dans la légalité dès lors que le problème du respect de celle-ci a été posé"

M. Jany Cancela rappelle que le recours contentieux actuellement en instance avait été précédé d'un recours gracieux qui avait été signé par plusieurs des conseillers municipaux siégeant actuellement au conseil municipal. Il juge que ces conseillers ne peuvent pas participer au débat et il suggère qu'ils quittent la salle.



Il lui est répondu qu'il serait normal qu'ils quittent la salle s'il y avait délibération et vote mais ce n'est pas le cas, le maire se bornant seulement à donner une information.

M. Jany Cancela explique alors que si le recours devait aboutir, la commune risquerait de perdre les ressources de la location du magasin et de l'appartement ainsi que les subventions qui lui ont été accordées.

M. le maire répond qu'il faut accepter que les lois soient appliquées. Des conseillers lui disent à M. Jany Cancela que si le dossier a été bien étudié et bâti dans ses aspects juridiques il ne devrait pas y avoir de problème, le recours sera alors rejeté. Si par contre, le recours est accepté c'est bien qu'il y aura eu une erreur de conception.

M. Jany Cancela s'étonne, ensuite, de s'être vu refuser d'avoir accès au dossier de l'affaire de la Cour des Miracles. M. le maire lui répond qu'il n'a pas encore pu prendre connaissance de ce dossier et que Mme Françoise Coquillon, lors de la passation de pouvoir, lui a affirmé qu'il contenait des "données confidentielles", ce dont il voudrait préalablement s'assurer avant d'en rendre le contenu accessible.

Il est également rappelé à M. Jany Cancela que l'affaire de la Cour des Miracles est close puisque ce qui est en jeu actuellement c'est seulement l'application du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône.

M. Jany Cancela demande ensuite si M. Alain de Romefort a bien payé les dépens du recours en appel qu'il a perdu contre la commune. M. Alain de Romefort lui répond qu'il a remis à son avocat le chèque correspondant et que ceci ne le concerne donc plus.

## **VII) Questions diverses**

M. Cyril Velay demande si la municipalité dispose de chiffres sur l'activité du multiservices.

M. Philippe Nicaud, adjoint aux finances, répond qu'il n'a rien trouvé. Lorsque le comité de suivi, prévu par la convention administrative, s'est réuni, 6 mois ayant passé comme cette convention le stipule, il n'y aurait eu que des échanges verbaux.

M. Jany Cancela soutient qu'il s'agit de données personnelles à ne pas mettre sur la place publique. Il lui est répondu que lorsqu'il s'agit de l'application d'une convention administrative et de financements publics il n'y a pas de données personnelles mais que, si nécessaire, le sujet peut être traité en séance à huis clos.

M. Alain Bellessort confirme qu'il s'agit bien d'une convention administrative et lit le passage relatif au comité de suivi qui, effectivement, prévoit la communication de données de gestion.

M. Alain Bellessort, à une question qui lui est posée sur le PLU, répond qu'il prend en ce moment contact avec les personnes concernées et qu'une réunion de la commission urbanisme sera convoquée prochainement.

Mme Christiane Rampon annonce, elle aussi, une réunion prochaine de la commission communication pour y traiter du site internet et de la restauration du bulletin. Un document d'information sera distribué pour faire part à la population des changements en cours.

M. le maire annonce que les conseils se tiendront à dates mensuelles régulières les jeudi soir à 19 h. Le prochain conseil, principalement consacré au vote du budget, se tiendra le 24 avril.

Plus aucune question n'étant posée **la séance est levée. Il est 21h 25.**

**Présents** : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Noële Brochot, Mme Mireille Chambon-Martin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, M. Cyril Velay

**Absents** : Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Mme Noële Brochot*), Mme Alarcon Viviane (*excusée*), M. Jany Cancela (*excusé*), Mme Catherine Cinquin, Mme Chantal Tardy.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick Favre

## **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2014.

## **Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Alain Labruyère a donné sa démission de conseiller municipal le 7 avril 2014. Mireille Chambon-Martin étant la suivante sur la liste le remplace.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des lettres de félicitations qu'il a reçues.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Beaujolais Basket concernant une proposition d'intervention sportive. Cette proposition sera à étudier dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Rampon concernant le renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux du caveau et de la licence IV. Il souhaiterait que le bail devienne un bail commercial. Il demande également l'installation de toilettes, cette demande sera traitée lors de la prochaine commission bâtiments.

## **Finances**

### **Affectation de résultat 2013**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2013, faisant apparaître l'excédent de fonctionnement cumulé de 113 337,65 € et un excédent d'investissement cumulé de 282 028,74 €, soit un excédent global de clôture de 395 366,39 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2014 en section d'investissement au compte 1068 pour 113 337,65 €.

### **Budget primitif 2014**

Distribution aux conseillers municipaux des documents officiels du Budget Primitif 2014. Philippe Nicaud, propose au conseil municipal de voter le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de voter le budget primitif de cette manière.

Le budget primitif tel que travaillé en commission des finances restreinte, est présenté avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 728 036,67 € comprenant un produit des contributions de 328 035 €. La section d'investissement est présentée avec une section d'investissement équilibrée à hauteur de 445 438 €. En ce qui concerne les reports de l'année 2013, le montant des dépenses est de 332 755 € et le montant des recettes est de 200 114 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 tel que proposé et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 728 036,67 € et en section d'investissement pour 445 438 €. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes : en dépense :

- Eglise : provision nouvelle de crédits de 11 600 €
- Acquisition foncière : proposition nouvelle de crédit de 23 000 €
- Bâtiments divers : report de crédits de 19 576 € et proposition nouvelle de crédits de 7 000 €
- Plan Local d'urbanisme : report de crédits de 10 786 €
- 1<sup>er</sup> étage Maison Chervet : report de crédits de 62 043 € et proposition nouvelle de crédits de 7 162 €
- Informatique école et Mairie : proposition nouvelle de crédits de 2 500 €



## **Personnel :**

### **Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Madame Christiane Rampon informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la création d'un poste d'atsem de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Elle explique que le poste est déjà créé mais que la délibération qui a été faite en 1997 n'est plus conforme. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **Indemnité Horaire pour Travail Supplémentaire pour les élections**

Madame Christiane Rampon rappelle au conseil municipal que le personnel administratif communal a été mis à contribution à l'occasion du dimanche 23 mars 2014 pour les élections municipales, et sera mis à contribution pour les élections européennes du 25 mai 2014. Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une indemnité horaire pour les travaux supplémentaires peut être attribuée pour le paiement de ce temps de travail et il convient que le conseil municipal délibère pour l'attribution de cette indemnité. Le calcul de cette indemnité prévu dans le CGCT est le suivant : montant brut annuel du salaire de l'agent / 1820 et majoré de 2/3 pour le dimanche. Elle serait attribuée sur la base du nombre d'heures réelles effectuées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour les travaux supplémentaires au personnel administratif présent les dimanches d'élections du 23 mars et 25 mai 2014.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre d'une vente de terrain au « pré des Forchets » parcelles AE 581 et AE 582.

### **Commissions communales : personnes extérieures invitées**

Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commissions communales de faire des propositions de personnes extérieures au conseil municipal qui seraient susceptibles de rentrer dans ces commissions.

Madame Christiane Rampon, responsable de la commission communication propose au conseil 3 candidats : Michel Audard, Adrian Tanasescu et Jean-Philippe Nuguet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ces 3 candidats.

Monsieur Patrick Favre, responsable de la commission voirie propose au conseil 1 candidat : Jean-Michel Gaudet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ce candidat.

Monsieur Alain Bellessort, responsable de la commission urbanisme propose au conseil 5 candidats : Jean-Pierre Guillin, Yves Durand, Patrick Péchard, Pierre Malachard et Jean-Marc Laforest. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ces 5 candidats.

Monsieur Alain Bellessort, responsable de la commission bâtiments propose au conseil 2 candidats : Jean-Philippe Nuguet et Gilles Rey. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ces 2 candidats.

### **Syder : Remplacement d'un luminaire à saint-Vincent**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition du Syder a été faite pour remplacer un luminaire défectueux au lieu-dit « Saint-Vincent ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remplacer ce luminaire défectueux au lieu-dit « Saint-Vincent » pour un montant de 445 €.

## **Questions diverses**

Noële Brochot, informe le conseil qu'elle a l'intention de réunir tous les présidents d'associations pour les sensibiliser sur l'utilisation des salles communales. Elle souhaite voir avec eux pour remettre en place la marche qui était auparavant organisée au profit du ccas.

En ce qui concerne le fleurissement, elle a vu avec Carole Gerin, agent communal. Les plantations devraient se faire vers le 20 mai, 2 matinées seront fixées.

Cyril Velay informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec les institutrices de l'école ainsi que les parents d'élèves au sujet de la réforme sur les rythmes scolaires. Un sondage a été distribué aux familles de l'école. Il précise que cette première approche a été concluante.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 25 avril à 15h.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le repas des aînés prévu initialement le 27 avril a été reporté au dimanche 11 mai. Le repas aura lieu à la salle des fêtes, Nicolas et Ludivine L'Hoste de l'auberge « La Vigneronne » ont été retenus pour le repas, le vin sera pris au caveau et les boissons au multiservices. Elle précise que ce repas sera servi par les membres de la commission solidarité intergénérationnelle. Elle souligne qu'il n'y aura pas d'animation musicale mais que M. Jean-Pierre Botteron a accepté de passer un film des « soirées villageoises » en fin de repas.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil qu'elle a rencontré Mme Barraud directrice de l'école afin de faire passer un mot dans les cahiers des élèves pour la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 10h45.

Les élèves de CE2 avaient envoyé un courrier en mairie afin d'avoir des informations sur les lieux à visiter à Régnié-Durette pour préparer leur sortie de fin d'année. La mise en place est en cours.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le premier conseil communautaire a eu lieu le 17 avril dernier. Le président de la communauté de communes Saône Beaujolais est Bernard Fialaire et le premier vice-président Sylvain Sotton. Elle précise qu'elle est déléguée AIASAD et qu'elle est également déléguée pour l'office de tourisme de Beaujeu. Elle informe les conseillers qu'une réunion de présentation de la CCSB aura lieu le 15 mai à 18h30 au théâtre de Beaujeu.

Alain Bellessort informe le conseil qu'une commission bâtiments aura lieu le samedi 3 mai à 9h. Une visite des bâtiments communaux est prévue et qu'une commission urbanisme est fixée le lundi 5 mai à 20h.

Alain de Romefort informe le conseil qu'il a été élu délégué pour le syndicat mixte du pays beaujolais. 3 nouvelles commissions vont être mises en place à la CCSB : commission économique, commission aménagement de l'espace et commission sport et culture. Il précise que ces commissions ne seront pas forcément présidées par les vice-présidents, et qu'un appel sera fait aux conseillers municipaux de la CCSB pour composer ces commissions.

Patrick Favre informe le conseil qu'il a participé avec Alain de Romefort à la première réunion du Sieva. Ont été élus : Claude Joubert président, Serge Fessy 1<sup>er</sup> vice-président, Daniel Michaud 2<sup>ème</sup> vice-président et Sylvain Sotton 3<sup>ème</sup> vice-président. Il précise qu'il fait partie du bureau du Sieva et également de la commission d'appel d'offre avec Alain de Romefort.

Christiane Rampon informe le conseil qu'une rencontre avec le personnel communal a eu lieu le mardi 19 avril pour faire connaissance.

La première distribution du Trait-d'Union a été faite. En ce qui concerne l'affichage du compte-rendu sur les panneaux dans les hameaux l'essai n'a pas été parfaitement concluant. Elle informe le conseil que la commission communication rencontrera le 6 mai l'entreprise de maintenance du site internet.

Christiane Rampon rappelle que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h45 et qu'une convocation sera envoyée aux présidents d'associations.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir participé le mercredi 23 avril à l'assemblée générale de l'AIASAD et précise qu'il a beaucoup d'admiration pour cette association.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par le journal « Le Progrès » et qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine.



Monsieur le Maire revient sur la préparation du budget primitif 2014 qui a été précipité, il propose une réunion d'information aux conseillers pour une explication sur le fonctionnement d'un budget communal. Cette réunion pourrait se tenir début juin.

Philippe Nicaud informe le conseil que les assurances de la communes seront revues en commission finances et qu'il va se pencher très prochainement sur les taux d'imposition.

Monsieur le Maire souhaiterait que les réunions de commissions soient fixées en fonction des disponibilités des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'afin de laisser travailler les secrétaires dans de bonnes conditions, un mail doit être envoyé au secrétariat avant tout passage.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va se renseigner pour étudier la possibilité de baisser le loyer du logement de la Maison Associative qui est actuellement de 613 €.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par Pierre Savoye, Maire de Villié-morgon pour créer une commission vignes à la CCSB.

Monsieur le Maire informe le conseil que les prochaines réunions de conseil municipal auront lieu les lundi 19 mai à 19h00 et lundi 30 juin à 19h.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil qu'une projection de film aura lieu le 30 avril à la salle du parc à Beaujeu sur les jardins de la solidarité.

Christiane Rampon informe le conseil que les calendriers d'occupation de salles de la Maison Associative ont été remis en bas de la mairie.

Cyril Velay demande au conseil si l'élagage des érables sur l'esplanade de l'église est prévu.

**La séance est levée à 21h30.**

**Présents** : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Alarcon Viviane, Mme Noële Brochot, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Patricia Gerin, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay

**Absents** : M. Jany Cancela.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal Tardy

---

## **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 avril 2014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 24 avril 2014.

## **Informations**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier pour une candidature spontanée de Mme Patricia Belimaz. Il informe le conseil qu'aucun poste n'est à pourvoir à ce jour sur la commune et qu'une réponse est faite à chaque candidature reçue en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Brigitte Duvernay, gérante du multiservices informant de ses disponibilités pour une réunion avec le comité de suivi. La date a été fixée au mardi 27 mai à 14h en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Chambon Albert concernant l'information des comptes-rendus de conseil municipal. Aucune réponse ne sera apportée à ce courrier.

## **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 2 abstentions, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre d'une vente des locaux de la boulangerie « Chaussée d'Erpent » parcelles AL 181 AL 42 et AM 64.

## **Bâtiments**

### **Modification du loyer de la Maison Associative**

Alain Bellessort, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'à la dernière réunion de la commission bâtiments, ce logement a été visité. Il s'avère que l'état de cet appartement est correct mais, la commission a trouvé que son loyer était trop élevé, 613 € par mois. Une comparaison a été faite avec un logement de même superficie « résidence des Forchets » dont le loyer est de 506 € par mois. Il propose au conseil de baisser le loyer à 490 € par mois afin que ce logement qui est actuellement vide puisse être loué. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre », décide de baisser le loyer du logement de la Maison Associative à 490 € par mois.

## **Personnel**

### **Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Christiane Rampon, informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 25h00 à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 pour le personnel technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 25h00 à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014.

### **Demande de subvention du collège de Beaujeu pour un voyage scolaire**

Philippe Nicaud, informe le conseil du séjour culturel organisé par les élèves latinistes du collège de Beaujeu. Il précise que plusieurs enfants de la commune de Régnié-Durette y ont participé. Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'octroi de cette subvention pour aider financièrement les familles concernées. Le montant de cette subvention par élève est de 30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 30 € par élève de Régnié-Durette pour participer au voyage culturel organisé par le collège de Beaujeu.



## **Finances**

### **Vote des taux d'imposition**

Philippe Nicaud, informe le conseil qu'il a lieu de prendre une délibération sur le vote des taux 2014.

Les taux qui sont proposés au conseil sont les taux qui ont été votés à l'unanimité par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Une précision est apportée concernant la suppression des abattements par le département pour la taxe d'habitation.

Taxe d'habitation : 10,95%

Taxe foncière bâti : 14,71%

Taxe foncière non bâti : 16,70%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » de voter ces taux tel que présentés.

### **Décisions modificatives – virements de crédits**

Philippe Nicaud informe le conseil qu'il a y lieu de procéder à des décisions modificatives. Cette décision modificative fait suite à la subvention du collège de Beaujeu pour le voyage scolaire.

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Compte 022</b> <i>Dépenses imprévues</i>	<b>-120 €</b>	
<b>Compte 65738</b> <i>Autres organismes publics</i>		<b>+ 120 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

### **Délégués Sybemol**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner, par vote à bulletin secret, ses délégués au syndicat intercommunal beaujolais d'enseignement musical et orchestral (SYBEMOL). Conformément aux statuts de ce syndicat doivent être désignés deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le conseil municipal, procède par vote à bulletin secret, à l'élection des délégués du conseil municipal au SYBEMOL.

Sont élus :

M. Alain Laforest	titulaire	14 voix
Mme Mireille Chambon-Martin	titulaire	8 voix
M Georges Yemeniz	suppléant	13 voix
Mme Patricia Gerin	suppléante	13 voix

### **Délégués commission d'impôts directs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition qu'il va soumettre au Sous-Préfet concernant les délégués pour la commission d'impôts directs. Titulaires : Alain Laforest, Alain de Romefort, Christiane Rampon, Alain Bellessort, Patrick Favre, Michel Audard, Pierre Savoye. Suppléants : Michel Rampon, Gilles Perroud, Yves Durand, Cyril Bernardo, Jean-Michel Gaudet, Cécile Roux.

### **Election sénatoriale : grands électeurs**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner, par bulletin secret, trois membres du conseil qui iront voter lors des élections sénatoriales. Le conseil municipal procède, par vote à bulletin secret, à l'élection de trois grands électeurs qui représenteront la commune aux élections sénatoriales. Sont élus : M. Alain Laforest, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission finances**

Philippe Nicaud informe le conseil qu'une commission finances aura lieu courant juillet.

### **Commissions associations**

Noële Brochot informe le conseil que cette commission s'est réunie le lundi 12 mai. Elle regrette que le tennis n'ait pas été représenté. Cette réunion a permis aux associations de s'exprimer. Il a été souligné le problème avec le local de Beaujolais Basket à l'espace loisirs qui est dans un état déplorable. Monsieur le Maire a demandé au président de Beaujolais Basket de faire enlever les canapés qui se trouvent dans ce local. Un compte rendu de cette réunion sera diffusé aux présidents d'associations. Il a été rappelé aux associations que le calendrier de réservation des salles de la maison associative se trouvait désormais en bas de la mairie.

### **Commission fleurissement**

Noële Brochot informe le conseil que les deux demi-journées de plantation de fleurs auront lieu les 20 et 21 mai.

### **Commission scolaire**

Cyril Velay informe le conseil qu'une réunion aura lieu le jeudi 22 mai en mairie sur les rythmes scolaires. Suite au questionnaire remis aux parents il s'avère qu'il y a beaucoup d'inquiétude sur le mercredi après-midi. L'emploi du temps pour la rentrée scolaire 2014-2015 doit être envoyé à l'inspecteur d'académie au plus tard le 6 juin.

### **Commission solidarité intergénérationnelle**

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le repas des aînés qui a eu lieu le dimanche 11 mai s'est bien déroulé. Les aînés ont apprécié le repas concocté par Ludivine et Nicolas L'Hoste et le film du comité des fêtes de l'année 2007 projeté par Jean-Pierre Botteron.

### **Commission bâtiments**

Alain Bellessort informe le conseil que la commission a réceptionné les travaux de l'appartement du multiservices le 30 avril. Il donne un compte-rendu des travaux à effectuer dans les bâtiments communaux visités par la commission. Il fait part également au conseil des différentes demandes d'administré qu'il a eu concernant les bâtiments communaux.

### **Commission urbanisme**

Alain Bellessort informe le conseil des demandes d'urbanisme qu'il a reçu en mairie depuis le début du mandat. Demandes : de permis de construire, de renseignement d'urbanisme, des demandes de bornages, une demande de réfection de la façade des logements de l'Opac concernant l'isolation.

Concernant le PLU, il fait un point de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire pour le terminer. Il faudra également intégrer la loi ALUR. La commission doit refaire le recensement de certaines zones.

### **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil qu'il réunira prochainement la commission.

### **Commission communication**

Christiane Rampon informe le conseil que la commission s'est réunie le 6 mai avec la présence de M. Almeida de la société de maintenance informatique Isinet. Cette société effectue la maintenance des ordinateurs de la mairie, le l'école et du cyberspace. La mise en place du renouvellement des anti-virus se fera début juin, un routeur sera également installé à la mairie pour pouvoir accéder plus facilement à la wi-fi. Elle précise que le site internet sera à refaire mais pas avant 2015.

La commission se réunira le 23 mai pour la préparation du trait d'union qui sera diffusé fin mai début juin. La commission réfléchira également sur la diffusion des comptes-rendus de conseil municipal. Une réflexion sera également faite sur le bulletin communal.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, les horaires du secrétariat changeront. Ils seront les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 18h00. Pour le samedi matin une permanence des élus est prévue de 10h00 à 12h00.



### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 juin à 19h.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M. Laurent Agatensi président du comité des fêtes pour que la commune s'associe au comité des fêtes et à l'association « Les retrouvailles » lors du passage du Tour de France le 17 juillet. Monsieur le Maire considère que ce n'est pas le rôle de la commune de s'investir pour cette manifestation.

Monsieur le Maire annonce aux conseillers leur tour de permanences pour les élections européennes du dimanche 25 mai.

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il y a un problème d'entretien des allées du cimetière enherbé, les employés communaux ne pouvant plus utiliser de desherbant, le désherbage sera fait par certains conseillers.

Monsieur le Maire informe le conseil que la distillerie des Forchets n'appartient pas à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu la surprise de voir que le comité des fêtes avait inscrit une réunion au bar de l'espace loisirs étant donné que les salles de la Maison associative étaient déjà réservées. Cette réunion a été annulée.

Noële Brochot demande pourquoi les indemnités des conseillers délégués pour le mois d'avril n'étaient pas conformes à ce qui avait été voté en conseil municipal. Il lui est expliqué que les indemnités ont été calculées au prorata de la date d'entrée des conseillers délégués dans leurs fonctions, c'est-à-dire le 4 avril 2014.

Viviane Alarcon demande si le passage de la fibre optique sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 juin. Il lui est répondu qu'il n'y aura que le câble.

Viviane Alarcon souhaiterait savoir si les vigneronnes qui traitent les vignes ont des heures à respecter. Il lui est répondu qu'un rappel à la réglementation sera fait sur le prochain trait d'union.

Noële Brochot informe le conseil que les panneaux du sou des écoles pour la vente de fleurs du 8 mai n'ont toujours pas été enlevés.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil avoir reçu un mail d'un administré lui demandant pourquoi la convocation du conseil municipal n'était pas sur le site de la commune.

Catherine Cinquin souhaiterait intégrer deux commissions à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Il lui est répondu que sa demande sera envoyée aux services de la CCSB.

Alain de Romefort informe le conseil que le dépôt sauvage à la « Combe Vallet » est toujours présent.

Chantal Tardy informe le conseil avoir rencontré une personne satisfaite de la rapidité donnée par le délégué à la voirie sur un problème signalé.

**La séance est levée à 22h53.**

**Présents** : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Alarcon Viviane, Mme Noële Brochot, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Patricia Gerin, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

**Excusé** : M. Jany Cancela.

**Secrétaire de séance** : M. Alain de Romefort

## **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 mai 2014**

Il a été noté sur le compte rendu du conseil municipal du 19 mai que M. Jany Cancela était absent, hors celui-ci c'était excusé de son absence.

Marie-Hélène Labruyère demande sur le sujet « délégués Sybemol » à ce que figure dans le procès-verbal le nom des autres personnes ayant eu des voix lors du vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 19 mai 2014.

## **Informations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

### **Mandatements effectués (T.T.C.)**

Réhabilitation logement Maison Chervet :

Sarl Geoffray et Fils lot n°1 démolition maçonnerie 4 678,52 € - Durand Jean-Gilles lot n°2 menuiseries extérieures et intérieures 14 458,73 € - Large Sarl lot n°3 cloisons peinture faïences 21 268,59 € - Robin Jean-Paul lot n° 5 plomberie sanitaire chauffage 15 192,10 €.

Sarl Geoffray et Fils murs extérieurs de l'école 6 075,24 € - Lyonnaise de eaux consommation bâtiments communaux 3 019,50 € - Edf collectivité consommation bâtiments communaux 14 558,91 € - Bnp Paribas location photocopieur 2<sup>ème</sup> trimestre 703,20 € - Durand Jean-Gilles percement cloison garderie 1 427,52 € - Durand Jean-Gilles ponçage parquet salle des fêtes 1 441,88 € - Pro Loc maintenance tractopelle 2 300,51 € - Patrick Feyrit maintenance tractopelle 880,92 € - Desk sud maintenance photocopieur 1 572,48 €.

### **Personnel communal**

Madame Valérie Déprèle, prolongation du contrat de remplacement de Mme Christiane Lagneau jusqu'au 4 juillet 2014.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Sans objet

## **Finances**

### **Demande d'emprunt**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il y a lieu de contracter un emprunt afin de pouvoir payer entre autres les factures des travaux de réhabilitation du logement de la Maison Chervet.

Il explique au conseil avoir consulté 2 banques, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ainsi que le Crédit Agricole Centre Est. La demande formulée aux banques était un emprunt de 100 000 € avec une date de 1<sup>er</sup> échéance fin 2015.

Il présente au conseil les différentes propositions reçues de ces 2 banques, il est précisé que pour les 2 banques les frais de dossier se montent à 200 €.

### **Crédit Agricole Centre Est**

Durée	Taux	Coût crédit total
10 ans	2,65%	116 554,69 €
15 ans	3,19%	129 078,51 €



Il est précisé que pour le Crédit Agricole Centre Est l'échéance du prêt se ferait annuellement.

### **Caisse d'Épargne Rhône Alpes**

Durée	Taux	Coût crédit total
13 ans	3,70%	126 423,44€
15 ans	3,86%	132 196,74 €
20 ans	4,15%	147 665,25 €

Il est précisé que pour la caisse d'épargne l'échéance du prêt se ferait trimestriellement.

Philippe Nicaud propose donc au conseil le prêt du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 100 000 € au taux de 2,65% sur une durée de 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 1 voix « contre », que la commune contracte auprès du Crédit Agricole Centre Est un prêt de 100 000 € au taux de 2,65% sur une durée de 10 ans avec une échéance annuelle.

### **Mission assistance juridique du centre de gestion**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant à la convention d'adhésion au service assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône, avenant établi pour la revalorisation de la participation financière. Le coût de participation pour l'année 2014 s'élève à 860 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service assistance juridique du centre de gestion pour l'année 2014, pour une contribution de 860 €, précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2014, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

### **Ecole : Réformes sur les rythmes scolaires**

Cyril Velay et Patricia Gerin présente au conseil municipal 3 propositions d'emploi du temps pour la rentrée 2014/2015 concernant les rythmes scolaires. Ils expliquent que cette réforme est faite pour réduire le temps de travail de l'enfant.

#### La 1<sup>ère</sup> proposition

Lundi TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 15h00 à 16h30

Mardi, jeudi et vendredi TAP de 16h00 à 16h30.

Approximativement, le coût de cette proposition s'élèverait, pour 8 intervenants extérieurs, à 11 280 € par an.

#### La 2<sup>ème</sup> proposition

Lundi et jeudi TAP de 15h00 à 16h30

Approximativement, le coût de cette proposition s'élèverait, pour 8 intervenants extérieurs, à 28 560 € par an.

#### La 3<sup>ème</sup> proposition

Lundi, mardi, jeudi et vendredi TAP de 15h45 à 16h30

Le coût n'a pas été calculé car ces ¾ d'heure seraient une garderie « améliorée ».

Patricia Gerin informe au conseil qu'elle a trouvé 8 intervenants, tous dans différents domaines : Adam Diatta pour du sport (foot, basket, hand, ...) / Isabelle Augier pour du théâtre / Brice Martin pour du jardinage /

Georges Yéméniz pour la musique / Sophia Benali pour de la diététique / Alexandra Breda pour l'art plastique / Lucie Trichard pour de la gym / Patricia Bellimaz pour de l'éveil chez les petits.

Après une présentation complète ainsi qu'un débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir la première proposition, à savoir les TAP le lundi de 15h00 à 16h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h30.

### **Voirie : travaux 2014**

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie présente au conseil le programme 2014 pour des travaux de voirie. La proposition est la suivante :

- VC 202 La Plaigne : 20 985,41 € TTC
- VC 6 Lachat : 16 834,94 € TTC
- VC 202 Montmay : 6 800,59 € TTC
- VC Les Bruyères : 11 388,82 € TTC
- Divers voies communales reprofilage et enduit PATA : 22 829,87 €

Soit un total de 78 839,63 € TTC.

Les crédits voirie pour 2014 sont de 78 906,47 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la programmation de ces travaux.

Catherine Cinquin regrette que les travaux qui avaient été prévus initialement aux Braves aient été enlevés du programme voirie 2014. Ces travaux avaient été inscrits car une maison est inondée constamment lors de gros orages. Patrick Favre lui répond que ces travaux feront surement partie du programme 2015 mais à plus grande échelle.

Patrick Favre informe le conseil qu'un devis a été fait concernant l'évacuation des gravats et des broussailles sur un terrain à la Chapelière pour un montant de 2 898 €.

### **Nombre de membre du CCAS et désignation des délégués du conseil municipal**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du décret n° 95-568 du 6 mai 1995, et notamment du chapitre II, fixant les modalités d'élection et de nomination des membres du conseil d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale, ainsi que les règles de fonctionnement des centres. Monsieur le Maire propose que le CCAS soit constitué de 9 membres, le Maire, 4 conseillers municipaux et 4 personnes extérieures au conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 1 abstention fixe à neuf le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont le Maire, Président, quatre membres du conseil municipal et quatre membres nommés par le maire.

Le conseil municipal procède par vote à bulletin secret, à l'élection des délégués du conseil municipal.

<b><u>Sont élus :</u></b>	Viviane Alarcon	13 voix
	Noële Brochot	12 voix
	Marie-Hélène Labruyère	12 voix
	Alain Bellessort	12 voix

### **Cyberespace : ateliers informatiques**

Christiane Rampon informe le conseil que des ateliers informatiques pour adultes avaient été mis en place au cyberespace le 5 décembre 2013 pour une durée de 6 mois. Ces ateliers sont pour des groupes de 6 personnes au tarif de 6 € les 2 heures.

Sur ces 6 mois ces ateliers informatiques ont fonctionné sur 4 thèmes, soit 14 séances. 9 abonnements supplémentaires ont été pris en lien avec ces formations. Le bilan de cette opération est de 594 € pour 6 mois. Elle précise que Mme Isabelle Bonnet qui s'occupe de ces ateliers n'est rémunérée que lorsqu'il y a formation. Christiane Rampon demande au conseil de renouveler l'opération pour une durée de 6 mois sachant qu'aucune formation ne commence avant que le groupe de 6 personnes soit au complet. Elle précise également au conseil que ces ateliers s'autofinancent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 1 abstention de renouveler les ateliers informatiques pour une durée de 6 mois à compter du 5 juin 2014.

### **Bâtiment : modification du loyer de l'appartement 1<sup>er</sup> étage de la mairie**

Alain Bellessort, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'à la dernière réunion de la commission bâtiments, ce logement a été visité. Il s'avère que l'état de cet appartement est défraîchi et qu'il n'est



pas loué en ce moment. Il propose au conseil de baisser le loyer à 350 € par mois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » et 2 abstentions, décide de baisser le loyer du logement au 1<sup>er</sup> étage de la mairie à 350 € par mois.

### **Délégués syndicat Rhodanien**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble. Le conseil municipal, procède par vote à bulletin secret, à l'élection des délégués du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

<u>Sont élus :</u>	Alain Laforest	titulaire	11 voix
	Jean-Philippe Nuguet	suppléant	12 voix

### **Commissions communales : personnes extérieures invitées**

Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commissions communales de faire des propositions de personnes extérieures au conseil municipal qui seraient susceptibles de participer à ces commissions. Patrick Favre, responsable de la commission voirie, propose au conseil 6 candidats : Jean-Michel Gaudet, François Désigaud, Christian Péchard, Patrick Grandjean, Henri Alarcon, Jean Noirard. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ces 6 candidats.

Marie-Hélène Labruyère, responsable de la commission solidarité inter générationnelle, propose au conseil 4 candidats : Danièle Mondière, Claire Devinant, Jean-François Gaudet, Marie-Thérèse Duthel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 1 abstention d'ouvrir cette commission à ces 4 candidats.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission communication**

Christiane Rampon informe que le Trait d'Union est prêt à être distribué.

Une rencontre avec M. Almeida de la société Isinet a eu lieu avec la commission afin de parler du site internet de la commune.

La commission a décidé de faire paraître 2 bulletins communaux par an un aux alentours du 14 juillet et un fin décembre début janvier. Les comptes rendus des conseils municipaux seront insérés dans les bulletins.

#### **Commissions voirie**

Patrick Favre informe le conseil que les allées du cimetière du bourg auraient besoin d'être rénovées. Ce point fera l'objet de la prochaine commission voirie.

#### **Délégué coordination**

Alain de Romefort informe le conseil qu'une note de service a été faite concernant les conseillers ainsi que le personnel, elle sera distribuée aux conseillers en fin de séance.

#### **Commission intercommunale**

Alain de Romefort informe le conseil que la mise en place des commissions à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais est terminée, il ne reste plus qu'aux conseillers intéressés de s'y inscrire.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil qu'une commission aménagement de l'espace, système informatique, urbanisme, habitat, transport aura lieu le 10 juin.

Il informe le conseil de la mise en place du Syndicat Mixte du Pays Beaujolais, le président est Danièle Paccou. Michel Mercier s'est imposé comme 1<sup>er</sup> vice-président.

#### **Commission urbanisme**

Alain Bellessort informe le conseil que la commission a travaillé sur le recensement des exploitations agricoles. Une proposition financière a été faite par le bureau d'étude concernant la suite du PLU.



### **Commission bâtiments**

Alain Bellessort informe le conseil qu'il a visité en présence du maire et de M. Pomeret des Chaudronneries Beaujolaises, la salle de l'ancienne mairie de Durette, où sont actuellement stockées les archives de L.C.B. Il y a également dans cette salle le monument aux morts de Durette.

Alain Bellessort a vérifié qu'au niveau des assurances, les murs sont assurés mais pas le contenu.

M. Pomeret est prêt à payer un petit loyer pour cette salle, mais étudie également la possibilité de trouver un autre endroit pour stocker ces archives. Par ailleurs, M. Pomeret demande l'installation d'un miroir à la sortie de l'usine.

Alain Bellessort informe le conseil que la maintenance des extincteurs et des chaudières a été faite.

### **Commission fleurissement**

Noële Brochot informe le conseil que les plantations du fleurissement ont bien eu lieu le 21 et 22 mai.

### **Commission finances**

Philippe Nicaud informe le conseil qu'une commission finances aura lieu le jeudi 19 juin à 18h00.

### **Questions diverses**

Patricia Gerin souhaiterait savoir si la maison associative pourra être utilisée pour les TAP les lundis après midi concernant la réforme sur les rythmes scolaires. Le conseil n'émet pas d'opposition.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que l'association « Notre village terre d'avenir » tiendra son congrès national à Pommier le 20 juin à partir de 9h00.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que lors du concours de pétanque de Beaujolais Basket, des personnes lui ont demandé pourquoi le fauchage était partiel sur le terrain de foot à la Chapelière. Patrick Favre verra avec Paul Bady s'il y a possibilité d'un fauchage total.

Catherine Cinquin informe le conseil de la dangerosité du carrefour des Chastys D9 et D 78. 4 accidents graves ont eu lieu sur les 10 derniers mois. La signalétique au sol est effacée et voir peut-être pour remplacer le cédez le passage par un stop. Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier sera envoyé au département.

Mireille Chambon-Martin souhaiterait savoir pourquoi lors de la consultation des dossiers du conseil en mairie, il n'y avait rien sur les sujets du cyberspace et de la modification de loyer du logement de la mairie.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil qu'une journée porte ouverte aura lieu au Sybemol le samedi 7 juin à l'école de Beaujeu.

Philippe Nicaud souhaiterait qu'il y ait plus de précision sur la convocation de conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 juin à 17h30 uniquement pour le vote des grands électeurs titulaires et suppléants.

La note de service est distribuée à tous les conseillers présents.

**La séance est levée à 23h00.**



## Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 9 h à 12 h

Mercredi : l'après midi de 13 h 30 à 18 h

Samedi : le matin permanence des élus de 10 h à 12 h



## Pour les congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé :

du mercredi 13 août au mardi 19 août inclus et les lundi 25 et mardi 26 août.

La permanence des élus n'aura pas lieu le samedi 16 août.

## Défilé du 14 juillet

La population est invitée à participer nombreuse au défilé du 14 juillet qui aura lieu à **10 h 15**

## Bientôt 16 ans : pensez au recensement militaire, c'est obligatoire :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont exigés pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Une fois recensé, vous pourrez vous inscrire sereinement et sans retard au permis de conduire ou conduite accompagnée, à divers examens...

Pour obtenir des informations sur un dossier en cours : Plateforme administrés : Tél : 04 37 27 25 07 – horaires d'ouverture : Lundi au Jeudi : 8h – 12h / 13h30 – 16h30, Vendredi : 8h – 11h30.

## Rappel : travaux sur la voirie

Il est rappelé aux particuliers que tous travaux sur la voirie (pose de buses, fossés...) doivent faire l'objet d'une demande préalable en Mairie ou auprès du responsable de la voirie, Patrick Favre.

## Déclaration de stock :

Date limite de dépôt des déclarations de stock en Mairie : **samedi 30 août.**

## Annonce logements à louer :

Actuellement, la commune dispose d'un logement libre à la location :

. à la Maison associative : loyer 490 € mensuel sans les charges. Renseignements en Mairie

## Notre boulangerie a changé de main depuis le 8 juillet

**Bienvenue**

**à Sophie**

**et Romain**

*" Originaires du Beaujolais et  
Artisans Boulangers Pâtisseries,  
nous serons heureux de vous accueillir et de  
vous faire découvrir ou redécouvrir  
nos pains traditionnels et spéciaux,  
nos viennoiseries Maison,  
nos pâtisseries fines et traditionnelles."*

## 12<sup>ème</sup> étape du Tour de France le jeudi 17 juillet 2014 :

Itinéraire : venant des Chastys – les Forchets – le Bourg – St Vincent par la RD9

Horaires : la Caravane : à partir de 12 h 22 – Passage des coureurs : 14 h 15

Des arrêtés de circulation seront mis en place.





#### 4 Déchèteries accessibles aux usagers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Communautés de Communes Beaujolais Val de Saône et de la Région de Beaujeu ont fusionnées pour devenir la CC Saône-Beaujolais. Cette nouvelle entité compte désormais 4 déchèteries :

- **Belleville**
- **Villié-Morgon**
- **St Didier sur Beaujeu**
- **Juliéas**

Les horaires d'ouvertures sont les suivants (horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :

<b>Belleville</b>	<b>Villié-Morgon</b>	<b>St Didier Sur Beaujeu</b>	<b>Juliéas</b>
Du lundi au vendredi 14h-19h et samedi 9h-12h et 13h30- 18h	Mardi : 14h-18h Jeudi : 8h-12h et 14h- 18h Samedi : 8h-12h	Lundi : 14h-18h Mercredi : 14h-18h Vendredi : 8h-12h Samedi : 14h-18h	Lundi : 14h-18h Samedi : 8h-12h

Attention : le gardien refusera toute entrée 15 minutes avant l'heure de fermeture

Pour accéder aux déchèteries (obligatoire sur Belleville depuis le 3 mars 2014) **chaque foyer doit effectuer une demande de carte en complétant un formulaire** disponible en Mairie, à la CCSB, ou sur le site Internet de la communauté de communes. Une fois complété, ce formulaire devra être déposé (ou renvoyé) en Mairie ou à la Communauté de Communes accompagné des justificatifs demandés.

**Une fois imprimées, les nouvelles cartes seront renvoyées à votre domicile par courrier.**



**Déchets acceptés** : végétaux, encombrants, cartons, gravats, bois, plâtre, bidons en plastique, produits dangereux, ferraille, déchets d'équipement électrique et électronique : machine à laver, lave-vaisselle, écrans..., huiles de vidange et alimentaire, piles, ampoules, néons, radiographie, batteries, cartouches d'encre et capsules Nespresso

**Uniquement sur la déchèterie de Belleville** : pneus de véhicules légers sans jantes et non souillés (vélos, motos et voitures)



Cet été, le Cyber Espace propose aux enfants des **"cahiers de vacances en ligne"**.

Cette activité est proposée **du lundi au jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h**, l'inscription est à faire au moins 7 jours avant, ci-dessous la liste des différentes dates :

- Semaine du 7 au 11 juillet
- Semaine du 14 au 18 juillet
- Semaine du 21 au 25 juillet
- Semaine du 28 juillet au 1 août
- Semaine du 25 au 29 août

D'autres activités ludiques seront proposées tels que des jeux, des quizz, des mots croisés, des coloriages, ...Ouvert à tous les abonnés.

**Les ateliers informatiques pour adultes** ont débuté en janvier 2014. Il reste une place pour la découverte d'un ordinateur (y compris utilisation clavier souris) de même que pour les boites mails (création, découverte et utilisation). Mais d'autres sujets sont possibles, n'hésitez pas à nous contacter. Ces ateliers sont dispensés par Isabelle Bonnet, adjoint d'animation, les lundis soirs de 18h30 à 20h30 au tarif de 6 € les 2 heures par personne pour un groupe de 6 personnes (payable à l'inscription pour le module choisi dans sa totalité, exemple Word : 5 séances soit 30 €).

Des formulaires d'inscription sont disponibles au Cyber Espace. Dès qu'une session est complète (soit 6 personnes) les ateliers seront programmés.

Venez dès à présent vous renseigner ou vous inscrire au Cyber Espace ou par mail [cyberespace-regniedurette69@outlook.fr](mailto:cyberespace-regniedurette69@outlook.fr). Vous pouvez aussi laisser vos coordonnées au 04 74 31 43 (mairie).

Venez découvrir ou redécouvrir l'exposition, ouverte à tous :

**"Régnié et Durette hier, Régnié-Durette aujourd'hui"**

Tous les mardis de 16h à 18h, les mercredis de 15h à 19h et les samedis de 10h à 12h

**Le Cyber Espace sera fermé du 4 au 24 août 2014 inclus.**

En espérant bientôt vous rencontrer au Cyber Espace.

*Cyber Espace et Coin Lecture - Ancienne Mairie au Bourg / Tél : 04 74 04 31 43 (Mairie)*

Site internet : <http://cyberespace-regniedurette-site-officiel.e-monsite.com> // Email : [cyberespace-regniedurette69@outlook.fr](mailto:cyberespace-regniedurette69@outlook.fr)

Rappel: l'adhésion annuelle est de 10€ par foyer (inclus l'accès aux ordinateurs et le prêt de livres) de préférence par chèque à l'ordre du trésor public ou prévoir l'appoint (de même pour les impressions 0,10€ en noir/blanc et 0,30€ en couleur).

-----

## Fleurissement

Ce printemps précoce nous a donné l'envie de ressortir les balconnières et de donner de la couleur à nos massifs tel un peintre sait le faire avec son pinceau. Tant de variétés de fleurs par leurs tailles, volumes et couleurs offrent à chacun la possibilité d'égayer son environnement.

Cette année encore, la commune sera fleurie. La compétence de Carole permet un fleurissement raisonné par un choix de plants adaptés à leur implantation, qui ne demandent pas trop d'entretien, et un usage modéré de l'eau. Aidée de Paul et de quelques personnes, les plantations ont eu lieu les 20 et 21 mai.

Nous avons inscrit la commune dans la démarche de labellisation "Villes et villages Fleuris". Le département du Rhône est détenteur du trophée national "Département Fleuri" depuis 1997, reconduit en 2013 pour une durée de 5 ans. Ce titre a été conservé grâce à la participation de nombreuses communes qui s'investissent dans la préservation d'un environnement propice à la qualité de vie des rhodaniens et des touristes.

**Le mercredi 9 juillet** le jury d'arrondissement nous a rendu visite. Il établit un palmarès et sélectionne les communes pour la visite fin juillet du jury départemental qui, lui-même, sélectionnera les communes qui seront retenues pour le passage du jury régional. Peut être quand juin 2015 nous ferons partie des communes sélectionnées qui recevront leur première fleur ou fleur supplémentaire !.... Mais quand bien même notre commune ne serait pas retenue, il est toujours intéressant d'avoir les conseils de professionnels lors de ces visites.



En attendant, sachons prendre le temps de poser un regard sur ces merveilles de la nature qui embellissent notre paysage.

Bon été fleuri à toutes et à tous.

Noële Brochot.

## Duré ' Gym

La saison 2013 qui s'achève aura permis à quelques dames de pouvoir se maintenir en forme grâce à Andrée qui a su animer les séances avec assiduité et dans la bonne humeur chaque lundi à la Salle des Fêtes.



Les cours de fin de journée ont dû, hélas, quant à eux être annulés par manque d'intervenants et ont contraint certaines personnes à fréquenter d'autres structures dans nos communes voisines.

Pour la "rentrée" 2014, **reprise de l'activité le jeudi soir** de 19h15 à 20h15 avec **Noémie** que nous avons eu en 2010 et **Lucie** après avoir donné naissance à Anaïs assurera de nouveau les cours du lundi en début d'après midi.

Ces deux séances à des moments différents de la journée sont nécessaires et permettent ainsi à chacune de pouvoir y participer selon son emploi du temps.

Plus d'informations seront données dans un prochain "Trait d'Union".

Merci à Andrée et bon été à toutes.

Noële Brochot.



Voici nos activités pendant l'été :

- le repas annuel aura lieu le jeudi 10 juillet à la Terrasse au Fût d'Avenas. Pour tout renseignement tél 04.74.04.30.97.
- arrêt des rencontres du Club à la Maison Associative le 22 juillet ; la reprise (jeux, cartes...) sera le 9 septembre à 14 heures, toujours à la Maison Associative.
- la pétanque continue le mardi à 14 heures à l'espace loisirs, les marches aussi le mercredi et le vendredi, rendez-vous à 13 heures 30 sur la place.  
Une petite marche est organisée le jeudi matin à 8 heures 30 sur la place, 4 à 5 Kms environ.
- le jeudi 20 novembre une rencontre intergénérationnelle avec les élèves de l'école aura lieu à la salle des fêtes à 14 heures ; un spectacle est offert aux enfants par les membres du Club. Animation avec la compagnie "Yves de Rêve" et son orgue suivie d'un concours de gâteaux. Tous **les parents** et grands-parents sont invités, c'est avec plaisir que nous les accueillerons.
- le 13 décembre, repas choucroute inter Club ouvert à tous.

Sans oublier l'atelier ordinateur tous les vendredis de 9 à 11 heures avec Isabelle. Inscrivez-vous.

**Nouveau** : - Atelier décoration (confection d'objets à partir de papier : vases, plateaux, cadres photos...)  
- Tarot, si certaines personnes sont intéressées.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre dans une ou plusieurs activités qui vous intéressent et aussi, pour accompagner les personnes âgées ; le Club est un lieu de rencontre et d'amitié.

Bon été à tous.

Les membres du Club

-----

## Être délégué de parents d'élèves



Les délégués de parents d'élèves sont là pour faire le lien entre les parents et l'équipe enseignante. Lors des 3 conseils d'école de l'année scolaire, un par trimestre, nous discutons :

- Des projets de l'école,
- Des effectifs et de leur répartition,
- Des travaux réalisés et à réaliser à l'école,
- De tous les problèmes qu'il peut y avoir au sein de l'école.



Cette année scolaire a été un peu plus chargée avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à laquelle nous avons activement participé, mais qui a été compliquée dû au changement de conseil municipal.

Nous avons remis en place cette année une adresse email [parentseleves.regniedurette@gmail.com](mailto:parentseleves.regniedurette@gmail.com) pour permettre aux parents de poser leurs questions.

Il y a malheureusement trop peu de parents qui se présentent pour les élections de délégués de parents d'élèves, pourtant ce ne sont que quelques heures de notre précieux temps. Alors pour soutenir l'équipe enseignante et assurer la bonne marche de notre école de Régnié Durette, présentez-vous. Les prochaines élections de délégués aura lieu le 10 octobre 2014.



En cette fin d'année scolaire, nous tenions à remercier tous les parents, grands-parents, enseignants, amis, ou simples habitants de la commune, qui ont cette année encore permis au Sou des Écoles de Régnié-Durette, par leur présence et leur aide lors des manifestations, de récolter des fonds pour le financement des sorties, spectacles et cadeaux destinés aux enfants de l'école :

- spectacle des trois chardons « Anga, fils du feu »
- spectacle « Bobo doudou »
- spectacle « Le Bateau »
- sortie scolaire GS/CP/CE1 : visite d'un rucher et de l'étang Prêle dans les Dombes
- sortie scolaire des PS/MS à la Chèvrerie de Claveisolles
- sortie scolaire des CE2 à Lyon : Musée Gallo-Romain et Rallye dans la ville
- participation au voyage des CM1/CM2
- Cadeaux de Noël pour chaque classe à Noël
- Visite du Père Noël
- Cadeaux de fin d'année pour les CM2
- Fête de l'école

La seule cotisation annuelle demandée aux familles en début d'année ne représentant qu'un tiers du budget engagé, ne permettrait pas le financement de toutes ces activités qui, menées de front par les maîtresses, font la joie de nos enfants ! Un grand Merci donc à tout ceux qui font un effort pour participer financièrement et/ou humainement aux activités du Sou à un moment ou un autre de l'année.

Le Sou des Écoles de Régnié-Durette s'occupe également de la gestion de la Cantine et assure par la même occasion une grande qualité de service avec une cuisine réalisée sur place par Micheline aidée de Patricia : il n'est pas rare de s'entendre dire à la maison que c'était meilleur à la cantine ! Cette cuisine familiale de qualité est une chance pour nos enfants. Les menus sont élaborés par des parents bénévoles chaque mois. Comme pour les activités organisées dans le cadre de l'école, l'aide et les propositions des parents pour les menus sont les bienvenues !

Enfin, le Sou des Écoles assure une garderie avant et après l'école. Le nombre d'inscrits va croissant depuis plusieurs années confirmant le caractère indispensable de ce service.

Le Sou des Écoles récolte des fonds pour les enfants, assure la cantine et la garderie. Le Sou des École est une association de parents bénévoles, et comme les enfants grandissent et quittent un jour l'école, le bureau a sans cesse besoin d'être renouvelé.

Aussi, à tous ceux qui veulent en savoir plus,  
à tous ceux qui, ne pouvant s'engager, souhaitent nous manifester leur soutien,  
à tous ceux qui sont prêts à nous aider à la rentrée prochaine,  
à tous ceux-là et à tous les autres,  
nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, à la Maison Associative,  
**le vendredi 04 Septembre 2014 à 20h,**  
pour l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles de Régnié-Durette !



## Prochaines manifestations

- Vendredi 11 juillet 2014, fête du Caveau, au Caveau  
Samedi 12 juillet 2014, comité des fêtes, à l'Espace Loisirs  
Lundi 14 juillet 2014, défilé qui aura lieu à 10h15  
Lundi 14 juillet 2014, repas des pompiers, à l'Espace Loisirs  
Jeudi 7 août 2014, concours de pétanque des CATM au Clos de la Chapelière  
Samedi 23/08/2014, concours de pétanque du "Sarmen'team" au Clos de la Chapelière  
Samedi 30/08/2014, But d'honneur "La Durégnatonne" au Clos de la Chapelière  
Samedi 6/09/2014, bal des vendanges organisé par la classe en 5 à la salle des fêtes  
Dimanche 12/10/2014, vente de pommes de terre des classes en 1 Esplanade vers l'église  
Samedi 25/10/2014, vente de saucisson au gène des classes en 5 Esplanade vers l'église  
Samedi 25/10/2014, soirée Poker des classes en 5 à la salle des fêtes  
Dimanche 26/10/2014, sortie du comité des fêtes  
Vendredi 31/10/2014, les Classes en 0 fêtent Halloween à la salle des fêtes  
Du jeudi 30/10/2014 au dimanche 2/11/2014 Raid Bleu à l'Espace Loisirs  
Vendredi 5 décembre, marché de Noël de l'école à la salle des fêtes  
Samedi 13/12/2014 Choucroute "Lou Gras'mottes" à la salle des fêtes

## État Civil de semestre

### Les naissances :

- |  |                    |          |
|--|--------------------|----------|
| - Liam, Serge, Dany BONNEFOY               | le 31 janvier 2014 | à Arnas  |
| - Anaïs TRICHARD                           | le 30 mars 2014    | à Arnas  |
| - Énora, Reine-Marguerite, Monique L'HOSTE | le 19 mai 2014     | à Gleizé |

### Les mariages :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - Pierre-Michaël Marie Joseph ROLLET<br>et Marguerite-Marie Josèphe TUPINON | le 18 janvier 2014 |
| - Régis DESCOMBES<br>et Cindy, Jeannine, Simone BARRAUD                     | le 21 juin 2014    |

Conscrits 2014



Classeur Mairie - Caudan

Région - Durette